

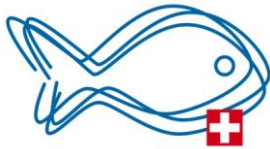
SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles D – Surveillance des populations de poissons et d'écrevisses	
Description du domaine de compétences	<p>Les gardes-pêche exercent différentes activités de surveillance des populations de poissons et d'écrevisses. Ils recensent les effectifs par le biais d'opérations de pêche électrique, évaluent l'activité migratoire grâce au marquage d'individus et contrôlent la vitalité des populations en cartographiant les frayères. Le cas échéant, ils calculent également le dommage causé à la faune aquatique, et en particulier piscicole, par une pollution des eaux.</p> <p>Les espèces aquatiques exotiques et les prédateurs ont une influence sur les populations de poissons et d'écrevisses. Les gardes-pêche ont donc pour tâche d'identifier les néozoaires et de les combattre ainsi que de signaler les impacts des prédateurs sur les poissons et écrevisses.</p>
Contexte	<p>La qualité de l'eau se dégrade, notamment en raison de rejets de polluants tels que les pesticides et les microplastiques. En même temps, la faune aquatique subit les effets du réchauffement climatique et des différents usages de l'eau. Et ce ne sont que des exemples de ce qui affecte actuellement les populations de poissons indigènes aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Il n'est alors plus possible d'exploiter durablement cette ressource halieutique que si les populations se régénèrent et si les pratiques s'adaptent au nouveau contexte.</p> <p>En même temps, l'évaluation des effectifs permet de savoir quelles espèces doivent être soutenues à quel endroit et si la pression des prédateurs est trop importante. Les données sont prises en compte dans la stratégie cantonale de gestion des pêches.</p> <p>En dehors des espèces indigènes, les recensements englobent également les néozoaires aquatiques. Il est ainsi possible d'évaluer leur développement numérique et leur expansion spatiale afin de définir des politiques de lutte adaptées.</p>



SVFA

Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP

Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP

Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Compétences opérationnelles	Critères d'appréciation des compétences Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
D1 - Évaluation des effectifs de poissons et d'écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser différentes techniques de recensement des populations de poissons et d'écrevisses ; - relever l'espèce, la classe d'âge, la biomasse et les paramètres morphométriques des poissons et écrevisses ; - procéder à l'analyse statistique des données de recensement ;
D2 - Réalisation d'opérations de pêche électrique	<ul style="list-style-type: none"> - indiquer et respecter les instructions de sécurité ; - réaliser les opérations de pêche électrique conformément à la réglementation ; - être en mesure, en cas d'accident avec des appareils électriques, de prodiguer les premiers secours conformément aux dispositions les plus récentes ; - prévoir et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour utiliser et désinfecter le matériel afin d'éviter la propagation des maladies ;
D3 - Marquage de poissons et écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> - procéder, si la méthode de marquage l'impose, à l'anesthésie des poissons dans le respect de la loi sur la protection des animaux ; - procéder au marquage des poissons et écrevisses avec des méthodes adaptées au projet dans le respect des lois sur la pêche et sur la protection des animaux ;
D4 - Cartographie des frayères	<ul style="list-style-type: none"> - inspecter systématiquement les tronçons de cours d'eau à la recherche de frayères ; - procéder au relevé cartographique des frayères et enregistrer les données ;
D5 - Calcul des dommages résultant de l'empoisonnement d'un cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - appliquer correctement la directive « Calcul des dommages résultant de l'empoisonnement d'un cours d'eau » ; - s'assurer, en cas de besoin, de l'assistance du service de la protection des eaux, de consultants extérieurs et/ou des services de police ;
D6 - Lutte contre les néozoaires aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - signaler la présence de néozoaires aquatiques ; - enregistrer la progression des néozoaires aquatiques ; - proposer des moyens de lutte adaptés au contexte local ; - mettre en œuvre les moyens de lutte selon les prescriptions du service compétent ;
D7 - Identification et déclaration de l'impact des prédateurs sur les poissons et écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> - dresser le constat des impacts de la prédation sur les poissons et écrevisses et les signaler à l'autorité compétente ; - comparer les données actuelles et passées sur les prédateurs et les populations de poissons et écrevisses.
Compétences sociales et personnelles	



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Sens de l'observation, autonomie, sens des responsabilités et sensibilité aux questions de sécurité